



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 22/12/2023

Date d'affichage : 22/12/2023

DECISION N°1 : ELECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME FACE AB (EXTENSION SOUTERRAINE) 2023 APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°23EX103

(Nomenclature : 9.1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension Alimentation Propriété GUIROY Xavier.**

Monsieur le Président du Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC	16 886.23 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 688.63 €
- Frais de gestion du TE 64	703.59 €
TOTAL	19 278.45 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation FACE	12 383.24 €
- TVA préfinancée par TE64	3 095.80 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	3 095.82 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	703.59 €
TOTAL	19 278.45 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 janvier 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 08/01/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 08/01/2024